

TALLEYRAND

ÉVÊQUE D'AUTUN¹

Voici un chapitre de la vie du prince de Bénévent pour lequel il est inutile d'ouvrir ses *Mémoires*. Le même silence qu'ils ont gardé sur son ordination de prêtre, ils l'ont observé sur sa consécration d'évêque. L'unique mention qu'ils en aient faite est celle-ci : « Je donnai ma démission de l'évêché d'Autun. » Talleyrand dit la chose, comme s'il s'agissait d'une fonction quelconque qu'il aurait abandonnée; tout de même, il reconnaissait implicitement qu'il avait exercé cette fonction pendant quelque temps, mais c'était tout. Il faut croire que ces souvenirs lui étaient importuns.

Du moment que Talleyrand était entré dans l'Église, bon gré mal gré, sa naissance et ses talents ne pouvaient que le destiner à l'épiscopat. L'assemblée du clergé qui avait voté en 1786 une gratification extraordinaire à l'abbé de Périgord, à cause des services qu'il avait rendus pendant les cinq ans de son agence, avait chargé son président, Arthur de Dillon, archevêque de Narbonne, de le « recommander avec instance aux bontés de Sa Majesté. » Les *Mémoires* de La Fayette font allusion à cette recommandation spéciale du clergé de France, et donnent à entendre que ce fut un hommage exceptionnel rendu à l'abbé de Périgord; mais ils se trompent en disant que cette recommandation eut pour effet de le faire nommer à l'évêché d'Autun.

1. Voir la *Revue de Paris* du 15 mai 1927.

Les choses n'allèrent pas si vite. Le prélat qui tenait à cette époque la feuille des bénéfices, c'est-à-dire qui faisait au roi les propositions pour les nominations ecclésiastiques, était Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun. Gardien vigilant du bon renom du clergé, il ne retint pas le nom de l'abbé de Périgord, qui lui avait été signalé par l'archevêque de Narbonne; s'il ne connaissait pas tous les écarts de sa conduite, il en savait assez pour être persuadé que le candidat cher à l'assemblée du clergé n'était point digne de porter la mitre. Une ironie du sort devait faire que ce prélat justement intransigeant aurait pour successeur sur le siège même d'Autun, deux ans plus tard et de son vivant, le prêtre qu'il n'avait pas consenti à proposer pour l'épiscopat.

Cependant l'abbé de Périgord trouvait que son heure était longue à venir. Au mois de décembre 1786, il crut qu'elle allait sonner. L'archevêché de Bourges allait sans doute être vacant, à cause de l'état de santé du titulaire Phélypeaux d'Herbault. Talleyrand se voyait déjà son successeur; en écrivant à son ami Mirabeau alors à Berlin, il l'en informait d'une manière assez cavalière : « Il est question pour moi en ce moment de l'archevêché de Bourges. C'est une belle place. Il y a une administration, et cela donne nécessairement entrée dans les états. L'archevêque est en apoplexie. On ne croit pas qu'il puisse durer plus de quinze jours ou trois semaines. » Il avait raison de dire que c'était « une belle place, » car il ne la considérait que sous ses avantages matériels. Métropole de la première Aquitaine, l'archevêché avait pour suffragants les évêchés de Clermont, de Limoges, du Puy, de Saint-Flour et de Tulle; son titulaire portait le titre de patriarche et primat d'Aquitaine, que lui disputait d'ailleurs l'archevêque de Bordeaux. Le siège avait été plusieurs fois cardinalice, ainsi coup sur coup pour deux archevêques du XVIII^e siècle, le cardinal de Gesvres et le cardinal de La Rochefoucauld de Roye.

L'attaque d'apoplexie de l'archevêque de Bourges n'avait été pour l'impatience de l'abbé de Périgord qu'un faux espoir. Les « quinze jours ou trois semaines » étaient devenus des mois. Mais voici qu'au mois d'avril 1787 une rechute du malade fit croire de nouveau à Talleyrand qu'il n'allait pas

tarder à s'asseoir sur le siège de saint Ursin. Son ami Choiseul-Gouffier, qui était alors à Constantinople, en fut informé par cette lettre du 4 avril 1787, qui ne porte pas plus que la lettre précédente à Mirabeau la trace d'une grande émotion : « Mon archevêque de Bourges est plus mal depuis quelques jours; on dit qu'il s'en va tout à fait. Les remèdes les plus actifs le sont moins que le mal. Cette époque sera vraisemblablement celle qui décidera de mon sort. Pour le moment, il me paraît bien difficile qu'on ne me donne pas l'archevêché de Bourges. La malveillance de l'évêque d'Autun ne me paraît pas pouvoir lui fournir les moyens de me le refuser. »

L'archevêque de Bourges mourut enfin (23 septembre 1787). Mais quelle déconvenue pour le candidat à la succession! Le siège archiépiscopal fut donné à l'évêque de Nancy, François de Fontanges, et ce ne fut pas l'abbé de Périgord qui fut appelé à l'évêché de la capitale de la Lorraine. Il en eut un vif déplaisir; toute l'amertume de sa déception éclata dans une lettre à son cher Choiseul-Gouffier, du 17 octobre 1787 :

« J'ai été tous ces jours-ci à Rosny; j'y ai porté de l'inquiétude sur ta position et du dégoût sur la mienne. Voilà l'archevêché de Bourges donné à l'évêque de Nancy, et l'évêché de Nancy donné à l'abbé de La Fare. A présent, qu'est-ce qui arrivera? Je ne prévois plus d'ici à longtemps de mouvements dans le clergé; quand il y en aura, me donnera-t-on la place qui me conviendra et à laquelle je conviendrai?

» Rien de ce que je désire ne tourne comme je le voudrais; mon ami, je ne suis pas dans un moment de bonheur.

» Mais cela changera. J'attendrai, et on trouvera peut-être qu'un homme qui a trente-quatre ans, qui a toujours été occupé d'affaires, qui a fait celles de son corps, tout seul, pendant cinq ans, et de qui on s'est loué pendant tout ce temps-là, mérite qu'on le traite un peu mieux. »

Talleyrand découragé ne prévoyait pas de longtemps un mouvement dans le clergé. Cependant la mort de l'archevêque de Lyon, survenue le 2 mai 1788, fit renaître ses espérances. Le siège du primat des Gaules fut donné à l'un de ses suffragants, Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun. A qui allait revenir l'évêché que ce prélat laissait vacant?

C'est alors que le père de l'abbé de Périgord se décida à intervenir auprès du roi. Au retour d'une inspection qu'il avait faite en sa qualité de lieutenant général, il tomba malade; sa maladie prit tout de suite un caractère d'extrême gravité. L'aîné de ses fils lui avait déjà donné, à lui-même et surtout à sa femme, plus d'un sujet de tristesse; mais, au chevet de son père malade, il promit de renoncer à l'agiotage, qui le faisait mal voir, et, sans doute aussi, de réformer sa vie privée. Alors le comte de Talleyrand prit le parti d'écrire au roi et à la reine : sur le point de mourir, il demandait à Leurs Majestés, comme la dernière grâce qu'il avait à obtenir de leur bonté, que l'abbé de Périgord fût nommé à l'évêché d'Autun. On n'a pas le texte de cette lettre, à laquelle on trouve plusieurs allusions dans les écrits du temps; mais il ne semble pas malaisé de deviner ce qu'avait pu dire son auteur. Le nom de la famille, les services personnels du comte de Talleyrand dans sa carrière de gentilhomme et de soldat, le talent dont l'abbé de Périgord avait fait preuve pendant les cinq ans de son agence, la recommandation exceptionnelle dont il avait été l'objet de la part de l'assemblée du clergé, autant d'arguments à faire valoir en faveur du candidat; son âge même, trente-quatre ans, n'avait rien d'anormal dans les mœurs ecclésiastiques du temps. Le roi connaissait d'une manière personnelle le comte de Talleyrand, qui avait été menin du dauphin son père et l'un des otages de la sainte Ampoule à son sacre; il l'apercevait à Versailles, où ses fonctions l'appelaient souvent. Louis XVI lui témoignait une estime affectueuse, dont il était tout à fait digne. Dans ces conditions, comment répondre par la dureté d'un refus à la prière d'un père qui se mourait?

Pendant une opposition se produisit, d'une manière bien inattendue; elle vint de la mère elle-même de l'abbé de Périgord. La chose est rapportée par un Sulpicien, l'abbé Le Tourneur, plus tard évêque de Verdun. La comtesse de Talleyrand avait un réel chagrin de la conduite de son fils aîné; moins préoccupée que son mari de l'avancement de la famille, se souciant davantage du bon renom de la religion, connaissant combien son fils méritait peu la sainte dignité qu'on sollicitait pour lui, elle prit sur elle d'aller conjurer le

roi de retirer la promesse qu'il avait faite pour son fils. Le roi lui répondit : « Cela le corrigera. » Qui sait si un homme nouveau ne naîtrait pas en lui, s'il ne renoncerait pas pour toujours à certaines relations et à certaines pratiques, quand il serait arrivé aux honneurs suprêmes de l'épiscopat ?

On disait que la reine s'opposait à la promotion épiscopale de l'abbé de Périgord, comme on prétendait qu'elle avait déjà empêché sa nomination au cardinalat. Le prince de Bénévent fit rendre, en 1815, au domaine de la couronne le château de Saint-Cloud, qui était passé à la duchesse d'Angoulême; le bruit courut alors qu'il l'avait fait, parce qu'il détestait Marie-Antoinette, qui l'avait longtemps empêché d'être évêque. En vérité, on ne voit nulle part que la reine ait essayé en 1788 de combattre la décision du roi, quand il avait pris le parti de céder aux derniers vœux d'un mourant. « Henri IV, a dit Talleyrand, est le dernier de nos rois qui ait su céder et résister quand il le fallait. » Louis XVI, qui n'avait pas le caractère du Béarnais, ne résista jamais beaucoup; en la circonstance, il laissa sa bonté agir. Le 2 novembre 1788, il mettait sa signature au bas de ce brevet de nomination :

« Aujourd'hui, deuxième jour du mois de novembre mil sept cent quatre-vingt-huit, le roi étant à Versailles, bien informé des bonne vie, mœurs, piété, doctrine, grande suffisance, et des autres vertueuses et recommandables qualités qui sont en la personne du sieur Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, vicaire général de Reims, Sa Majesté, se promettant qu'il emploiera avec zèle et application tous ses talents pour le service de l'Église, lui a accordé et fait don de l'évêché d'Autun, qui vaque à présent par la démission du sieur de Marbeuf, dernier titulaire, à la charge d'une pension annuelle et viagère de trois mille livres au sieur Borie des Renaudes, ancien vicaire général de Tulle... »

Juste un an plus tard, le jour des Morts de l'année 1789, l'Assemblée nationale rendait un décret qui mettait à la disposition de l'État les propriétés et les revenus ecclésiastiques. Le premier inspirateur de cette mesure fut l'évêque d'Autun, que Louis XVI venait de nommer.

La nomination de l'abbé de Périgord au siège de saint Amateur et de saint Révérien adoucit les derniers moments du

comte de Talleyrand. Cette nouvelle fut pour le mourant l'écho suprême de la vie terrestre. Quarante-huit heures plus tard, le 4 novembre, il avait cessé de vivre. Il mourut en son hôtel, 255, rue de Grenelle; c'est le n° 67 actuel, à l'angle sud-ouest de la rue du Bac. Ses obsèques furent célébrées à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse; en tête des personnes qui conduisaient le deuil marchaient deux princes de l'Église, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Reims, premier pair de France, frère du défunt, et Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, nommé par le roi à l'évêché d'Autun, fils aîné du défunt.

Dans le même mois de novembre, le 26, le nouvel évêque d'Autun perdait encore sa grand'mère paternelle, qui habitait rue de Grenelle, dans le même hôtel.

L'évêché d'Autun n'avait qu'un revenu médiocre, 22 000 livres; mais, dès le 3 décembre, le nouvel évêque était pourvu d'un bénéfice de plus : sur la présentation du comte d'Artois et en vertu de son apanage, le roi lui donnait l'abbaye de Celles en Poitou, de l'ordre de Saint-Augustin, qui rapportait 12 000 livres. En ajoutant les 18 000 livres de l'abbaye Saint-Denis de Reims, Talleyrand allait disposer de 52 000 livres par an. L'Église lui fournissait les moyens de vivre d'une manière conforme à son nom et à son rang social, et aussi les moyens de se donner aux œuvres de charité, si l'esprit évangélique inspirait son cœur de pasteur.

Les bulles pontificales qui confirmaient la désignation du roi de France furent expédiées par la cour de Rome le 15 décembre; la chancellerie de Pie VI s'était conformée à l'usage, en ratifiant les propositions de Versailles. Par conséquent, il n'y avait plus qu'à procéder à la consécration de l'évêque nommé et investi. L'abbé Émery, qui était alors le supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, le détermina à faire à Issy, dans la maison du noviciat des Sulpiciens dite la Solitude, la retraite qui était de tradition pour la préparation de l'auguste cérémonie. Le futur évêque suivit ce pieux conseil, mais pour la forme seulement; ce ne fut de sa part guère plus qu'un acte de politesse. Le supérieur de Saint-Sulpice, qui était un saint prêtre, eut avec le retrai-

tant de fréquents entretiens; sa situation, son expérience des âmes, ses cinquante-six ans auraient dû lui permettre d'exercer sur son auditeur une action efficace, de faire naître en lui des pensées surnaturelles de foi, d'humilité, de sacrifice. Ce fut en vain, paraît-il. A la Solitude, comme jadis à Saint-Sulpice et à la Sorbonne, l'âme de Talleyrand resta obstinément fermée à l'action de la parole chrétienne.

La consécration eut lieu le 16 janvier (1789), au jour où l'Église célèbre la fête de Saint-Marcel, pape et martyr; elle se fit dans la chapelle du Saint-Sauveur, aujourd'hui détruite, qui était l'unique chapelle de la Solitude. Cette chapelle était très petite; elle suffisait à peine à contenir le prélat consécrateur, ses deux assistants, le prélat consacré, le groupe des officiants et quelques personnes. En célébrant cette consécration dans une petite chapelle privée, où les fidèles et les simples curieux ne pouvaient avoir accès, on n'avait rien fait pour lui donner de l'éclat. Le prélat consécrateur était Louis-André de Grimaldi, évêque-comte de Noyon, sixième pair ecclésiastique; c'était lui qui, neuf ans plus tôt, avait conféré la prêtrise à Talleyrand. Il était assisté, conformément au pontifical, de deux évêques, Aimar-Claude de Nicolaï, évêque de Béziers, et Chaumont de La Galaisière, évêque de Saint-Dié.

La cérémonie, l'une des plus longues de la liturgie catholique, débuta par la récitation de la formule de serment que le futur évêque fit à genoux devant le consécrateur : « Moi, Charles-Maurice, élu pour l'Église d'Autun, serai, dès à présent et à jamais, fidèle et obéissant à l'apôtre saint Pierre, à la sainte Église romaine, à notre saint Père le Pape Pie et à ses successeurs légitimes... J'aurai soin de conserver, de défendre, d'augmenter et de promouvoir les droits, honneurs, privilèges et autorité de la sainte Église romaine, de notre saint Père le Pape et de ses successeurs. » Les mains sur le livre des évangiles, il avait achevé la formule du serment par ces mots : « Ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints évangiles. »

Alors l'évêque de Noyon procéda à l'examen. « Nous vous demandons, mon très cher Frère, si vous voulez régler toute votre prudence, autant que votre nature en est capable, sur les maximes de la sainte Écriture. » L'examen continua en por-

tant sur la discipline, sur les mœurs, sur la foi. Les acolytes habillèrent alors l'abbé de Périgord en évêque; ils lui passèrent au cou la croix pectorale. Ainsi vêtu, il monta à un petit autel préparé pour la circonstance; il commença à dire la messe, tandis que l'évêque de Noyon faisait de même à l'autel principal. Après le graduel, les deux messes furent interrompues par ces paroles du consécrateur : « Un évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer. » A ces mots, Charles-Maurice se prosterna le visage contre terre au pied de l'autel et il resta ainsi pendant qu'on chantait les litanies des saints. Ce fut ensuite le chant du *Veni, creator Spiritus*; au cours de cette hymne, le consécrateur fit, avec le saint chrême, une onction sur la tête du nouvel évêque qui était à genoux. Puis vint l'onction des deux mains, du côté de la paume. A ce moment, il se produisit un incident pénible. L'abbé Émery, qui en fut témoin, racontait à son confrère l'abbé Le Tourneur, que Talleyrand était resté indifférent et impassible, mais que, lors de l'onction des mains, son courage épuisé avait été vaincu; il avait pâli, s'était trouvé mal; on avait dû interrompre pendant quelques minutes la cérémonie. Quarante-neuf ans plus tard, quelques heures avant de mourir, le prince de Bénévent recevait de l'abbé Dupanloup le sacrement de l'extrême-onction. Au moment où l'onction des mains allait lui être faite, il tendit ses mains fermées, en disant : « N'oubliez pas, monsieur l'Abbé, que je suis évêque. » Après tant d'années écoulées, tant de crises dans son existence, il pensait toujours à la cérémonie d'Issy, qui ne lui permettait de recevoir l'extrême-onction que sur le dos de la main.

Le prélat consécrateur bénit ensuite la crosse du nouvel évêque, son anneau pastoral; il lui fit toucher le livre des évangiles. « Recevez l'évangile, lui dit-il, et allez le prêcher au peuple qui vous est confié. » Il lui donna le baiser de paix. Puis les deux messes recommencèrent, chaque officiant étant à son autel. Au moment de l'offrande, M. de Talleyrand, à genoux devant l'évêque consécrateur, lui présenta deux flambeaux, deux pains, deux petits barils, qui portaient les armoiries de Talleyrand-Périgord et leur devise en périgourdin : de gueules, à trois lionceaux d'or, armés, lampassés

et couronnés d'azur, avec les mots : *Re que Diou*. « Il n'y a pas d'autre roi que Dieu. »

A la communion, l'évêque de Noyon ne prit qu'une moitié de l'hostie et donna l'autre à l'évêque d'Autun; de même pour le vin qui était dans le calice. Après la bénédiction, Talleyrand vint se mettre à genoux devant l'évêque de Noyon, qui bénit la mitre du consacré et la posa sur sa tête; même cérémonie pour les gants. Alors l'évêque de Noyon entonna le *Te Deum*, tandis que l'évêque d'Autun, mitre en tête et crosse dans la main gauche, faisait le tour de la chapelle, conduit par les deux évêques assistants et bénissant les fidèles. Enfin la cérémonie s'acheva par la bénédiction que l'évêque d'Autun donna du haut de l'autel. Se tournant vers l'évêque de Noyon, il chanta par trois fois ces paroles, en manière de remerciement : *Ad multos annos*, « Vivez longtemps ». Puis le cortège se forma pour regagner la sacristie. Peut-être, en déposant ses ornements épiscopaux, le nouvel évêque se rappela-t-il le dernier verset du *Te Deum*, qu'il venait d'entendre chanter : *In te, Domine, speravi; non confundar in aeternum*. « C'est en vous, Seigneur, que j'ai mis mon espoir; je ne serai point confondu à jamais. »

Pendant sa tenue n'avait rien eu d'édifiant. Ernest Renan connut en 1843, quand il entra au séminaire de Saint-Sulpice, un « directeur », l'abbé Hugon, qui avait été l'un des six acolytes à la consécration de l'évêque d'Autun. Il avait été choqué de sa manière de se tenir, qui avait été des plus inconvenantes; mais n'était-ce pas un péché « d'avoir formé des jugements téméraires sur la piété d'un saint évêque? » Aussi s'en était-il accusé à la confession du samedi suivant. L'abbé Hugon devait être en 1789 un séminariste tout jeune, ignorant la chronique légère de son temps et persuadé par avance que tout prince de l'Église méritait un profond respect.

Telle fut cette consécration du 16 janvier 1789, qui conféra à l'abbé de Périgord le caractère épiscopal. Toutes les prières avaient été dites et toutes les cérémonies observées suivant le pontifical; de ces rites il s'était dégagé le sentiment de piété et de foi qui se retrouve dans toutes les manifestations de la liturgie catholique. Toutefois les rares fidèles

qui se trouvaient dans l'étroite chapelle du Saint-Sauveur ne purent s'empêcher de remarquer que cette solennité liturgique n'était point exempte d'une sorte de malaise et de tristesse. L'archevêque de Reims, qui était l'oncle du nouvel évêque et comme son père spirituel, n'était point là; peut-être était-il retenu dans son diocèse par ses devoirs de pasteur. Mais la mère de Talleyrand n'était point venue prier pour ce fils qui portait à présent la mitre et la crosse; son frère Archambaud et son frère Boson étaient absents aussi. Que signifiait cette absence des parents les plus proches? N'était-ce pas l'effet d'un mot d'ordre qui avait circulé entre eux? L'absence de la mère en particulier n'avait-elle pas la signification d'une douleur cachée et d'un blâme?

Le lendemain 17 janvier, l'évêque d'Autun rendait visite à l'archevêque de Paris, Le Clerc de Juigné de Neuchelles; des mains de celui-ci il recevait l'insigne du pallium. Les évêques d'Autun, en effet, depuis saint Syagrius, mort en 600, avaient obtenu de la papauté le privilège très rare de porter par-dessus la chasuble cette bande de laine blanche, longue et étroite, semée de croix noires, tissée à Rome avec la laine d'agneaux bénits au monastère de Saint-Agnès-hors-les-Murs, qui est la marque de la dignité papale et archiepiscopale.

Le pallium n'était pas le seul honneur qui revenait au pasteur de l'antique Augustodunum; l'évêque d'Autun, premier suffragant du primat des Gaules, était l'administrateur de la province ecclésiastique de Lyon pendant les vacances du siège métropolitain; il était encore le président-né des états de Bourgogne. Le nouvel évêque devait être impatient de connaître son diocèse et de monter sur le trône qui l'attendait dans l'église cathédrale de Saint-Lazare.

Le 26 janvier, en même temps qu'il déléguait le grand chantre Simon de Grandchamp pour prendre possession de son diocèse, il adressait, de Paris, à ses diocésains une longue lettre pastorale; il y paraphrasait, avec une onction toute épiscopale, ce mot de saint Paul, dans la première *Épître aux Romains*, verset 11 : *Desidero videre vos*.

« Depuis le jour, Nos très chers Frères, où le choix de

Sa Majesté nous a appelé à vivre au milieu de vous, à chaque instant nous avons pu vous dire ce que saint Paul écrivait aux Romains : « Dieu m'est témoin que je ne cesse de penser à vous, » *Testis est mihi Deus quod sine intermissione memoriam vestri facio*. Oui, souffrez cette expression, Nos très chers Frères, vous êtes devenus notre douce et unique occupation. »

Il rendait hommage au clergé paroissial et aux deux congrégations de Saint-Sulpice et de l'Oratoire, qui étaient justement considérées dans son diocèse. Avec quel art ne tournait-il pas leur éloge, en s'abritant lui-même sous les deux grands noms de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque de Meaux !

« Lorsque, avant de recevoir l'onction des mains du pontife, nous avons pu nous recueillir quelques moments dans une solitude où viennent s'instruire en silence les membres de la pieuse Société de Saint-Sulpice, qui offrit tant de modèles à notre jeunesse, nous nous sommes dit que nous serions secondé par ces mêmes instituteurs, qui se dévouent avec un zèle si pur au soin difficile de former les élèves du sacerdoce, et dont, pour tout dire, l'éloge le plus touchant sortit de la bouche expirante de Fénelon. Et, réunissant alors dans notre esprit tout ce qui intéresse le grand bienfait de l'instruction publique, nous n'avons pas éprouvé une moins vive satisfaction à penser que l'honorable fonction d'élever la jeunesse des diverses classes de la société venait d'être confiée à la célèbre congrégation de l'Oratoire, qui, par la haute sagesse de son régime, a mérité que le génie de Bossuet lui rendît un immortel hommage. »

Le souvenir de son père provoque son émotion :

« Lorsque, au moment où nous vous fûmes destiné, je me voyais à la veille de perdre un père, jeune encore, chéri de tous les siens, et si tendrement estimé de ceux qui le connoissent, lui qui avait tant désiré de me voir dans ce diocèse où son épouse avait reçu le jour, et pour qui, même au bord du tombeau, cette nouvelle fut un instant de bonheur; lorsque, de mes mains, je pressais ses mains mourantes et que j'étais contraint de dévorer mes larmes toujours prêtes à couler sur lui... »

Mais il n'est plus un simple particulier; il doit compter avec les redoutables responsabilités de l'homme public :

« Malheur, sans doute, à qui ne cherche dans les places que les misérables jouissances de la vanité, qui voit autre chose en elles que ce qu'elles sont en effet, des chaînes toujours redoutables; qui ne se dit pas sans cesse que, devenu homme public, il est comptable de toutes ses actions, de tous ses instants; qu'il ne peut plus être à lui, puisqu'il se doit à tous; que chacun des nouveaux droits qu'il acquiert n'est réellement qu'un nouveau devoir; qu'enfin les droits sont réciproques, et que, lorsqu'on a reçu celui d'exercer une portion quelconque de l'autorité, on ne doit cesser un instant de voir, dans ceux qui y sont soumis, le droit non moins réel d'exiger qu'elle soit exercée toujours avec justice et modération. »

En terminant, il prie les fidèles de demander à Dieu pour lui « cette pureté d'intention qui ne veut que le bien, la piété qui est utile à tout, l'esprit de discernement qui choisit les temps et les moyens, et la douceur qui prépare les esprits, et la force qui résiste aux obstacles, et la bonté qui souvent les prévient, et particulièrement cette inaltérable justice qui peut-être comprend tout, qui est la grande dette de tout dépositaire du pouvoir, et qui est l'éternelle amie de la paix. »

Ce premier mandement de l'évêque d'Autun est un pur chef-d'œuvre.

Talleyrand avait écrit au clergé et aux fidèles de son diocèse : « Dieu m'est témoin que je ne cesse de penser à vous; » mais deux mois allaient s'écouler avant qu'il songeât à satisfaire le désir qu'il avait de les voir, *desidero videre vos*. Depuis quelques mois, la vie politique à Paris et à Versailles offrait une animation extraordinaire. On peut dire que la Révolution était née quand l'assemblée des notables s'était ouverte au mois de février 1787. Les crises succédaient aux crises sans interruption. Calonne avait cédé la place à Loménie de Brienne. Le parlement avait pris position contre le nouveau ministre. Des actes d'autorité contre quelques-uns de ses membres n'avaient abouti à rien. L'idée des états généraux était dans l'air; il fallut bien promettre de les convoquer

en 1789. Cette promesse n'avait pas sauvé Loménie de Brienne; Necker l'avait remplacé. Une nouvelle assemblée des notables avait réglé la composition, la convocation, le mode d'élection des états généraux. Paris, la France entière ne vivaient plus que dans l'attente du mois de mai 1789.

Ce mois de mai pouvait donner l'essor à la fortune de Talleyrand. Évêque d'Autun, il était comme assuré d'être pour ce diocèse le député de l'ordre du clergé. Lui qui avait eu à la Sorbonne le loisir de méditer devant le tombeau du grand cardinal, il savait comment avait débuté la fortune politique de l'évêque de Luçon; les états de 1614 avaient été le premier échelon de sa carrière politique. Pourquoi les états de 1789 ne seraient-ils pas pour l'évêque d'Autun le marchepied de sa fortune? Pour cela, il fallait renoncer pendant quelque temps à l'agitation de Paris, à la vie de ses salons, et prendre contact avec la capitale religieuse de l'Autunois.

Le 12 mars 1789, jeudi de la deuxième semaine de carême, Talleyrand arriva dans sa ville épiscopale. Le dimanche suivant, 15 mars, il prit officiellement possession de son siège. Que de prières dans la messe du jour qui devaient peu répondre aux préoccupations ambitieuses du prélat! C'est l'introït : *Oculi mei semper ad Dominum*, « mes yeux sont constamment tournés vers le Seigneur; » c'est l'épître, d'après saint Paul : « Soyez les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés...; qu'on n'entende pas même nommer parmi vous la fornication, ni quelque impureté que ce soit...; marchez comme des enfants de lumière; » c'est l'évangile, d'après saint Luc : « Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent; » c'est la communion : « Vos autels sont mon asile, ô Seigneur des vertus, mon roi et mon Dieu; heureux ceux qui habitent votre maison. »

Le nouvel évêque avait prêté deux serments qui se rapportaient à sa dignité épiscopale : le premier, à la porte de son palais, impasse de l'Évêché; le second, à la porte de la cathédrale de Saint-Lazare. Celui-ci contenait ces formules : « Moi, Charles-Maurice, évêque d'Autun, je jure et je promets à l'Église d'Autun, mon épouse, au doyen et au chapitre de la même Église, mes frères, que je conserverai les droits,

libertés, statuts et exemptions de ladite Église et de ses membres... Je n'aliénerai point, je n'inféoderai point, je n'échangerai point les droits, possessions et domaines de mon évêché et de mon Église d'Autun... Enfin, je traiterai ladite Église et chacun de ses membres avec piété, douceur et humanité, selon tous les égards dus par un époux à une épouse. Ainsi que Dieu me vienne en aide et ces saints évangiles de Dieu. » Quelques mois encore, et bien des choses seront oubliées de ces paroles solennelles.

Il ne fut point question pour l'évêque nouvellement arrivé d'entreprendre une tournée pastorale à travers son diocèse ni de s'occuper, d'une manière approfondie, de l'administration épiscopale; il se borna à donner quelques signatures, ainsi pour nommer l'abbé des Renaudes vicaire général ou pour l'autoriser à toucher les revenus de sa prébende de chanoine sans être astreint à la résidence, à cause des services personnels qu'il rendait à son évêque. Pour Talleyrand comme pour les Autunois, il n'y avait qu'une affaire, la rédaction des cahiers des états généraux et l'élection des députés.

Talleyrand fit aux électeurs l'exposé de son programme; c'est sans conteste l'un des plus importants manifestes provoqués par le mouvement de 89. Sainte-Beuve a raison de parler avec éloges du « discours remarquable, tout pratique, où, sans se jeter dans le vague des théories, Talleyrand résume les principales réformes et les améliorations qu'il estime nécessaires. » « Il reste bien avéré, ajoute-t-il, que l'évêque d'Autun se montrait dès le premier jour un des plus éclairés et des plus perspicaces esprits de son époque. »

L'*Extrait du cahier des délibérations du clergé assemblé à Autun*, c'est le discours même que l'évêque a tenu devant les membres du clergé sur les « affaires générales de la nation ». Il débute ainsi :

« M. l'Évêque d'Autun a dit : « Le clergé assemblé à Autun, pénétré de reconnaissance pour l'acte de justice magnanime par lequel Sa Majesté a voulu rétablir la nation dans ses droits, voit, avec la plus vive satisfaction, que les états généraux trouveront, dans le seul exercice bien réfléchi de ces mêmes droits, l'entière certitude qu'ils ne seront point troublés dans leurs

fonctions; qu'ils seront exclusivement les juges de ce qui aura été dit ou fait par chaque membre dans le cours de l'assemblée; qu'ils seront libres de prolonger leurs séances sans craindre une dissolution involontaire; enfin, qu'ils pourront assurer et que, par conséquent, ils assureront à la nation le retour périodique de ses états. »

Ensuite, vient le programme méthodique de l'œuvre que les états généraux auront à accomplir; ce programme, dénué de toute rhétorique, se compose uniquement de formules très concises, très claires et qui disent tout.

Pour la partie politique : « Travailler à une charte qui renferme invariablement les droits de tous. Déclarer que, dorénavant, aucun acte public ne sera loi générale du royaume, qu'autant que la nation l'aura solennellement consenti. Consacrer le droit inaliénable et exclusif de la nation d'établir des subsides, de les modifier, de les limiter, de les révoquer et d'en régler l'emploi. Établir les principes d'une bonne représentation nationale, en placer les premiers éléments dans les paroisses et, de là, par des degrés intermédiaires égaux, et par des élections parfaitement libres, faire arriver les volontés individuelles jusqu'au centre commun de toutes les volontés... »

L'ordre public repose sur deux assises fondamentales, la propriété et la liberté. « Pour le maintien inaltérable de la propriété, il sera déclaré que tout ce qui porte ce caractère sera éternellement sacré... — Hors de la loi, tout est libre; nul ne pourra donc être privé de la liberté, même pour un temps, que par la loi, jamais par un ordre arbitraire. Dès lors, toutes les peines devenant légales, elles seront les mêmes pour toutes les classes de citoyens. »

Pour la partie financière : rétablir le crédit public, « sans aucun nouvel impôt : soit par l'accroissement de recettes provenant de l'abolition des privilèges pécuniaires; soit par la vente des domaines...; soit par les effets incalculables d'une banque nationale bien organisée...; soit par les secours d'une caisse d'amortissement...; soit par de nouveaux emprunts... — Détruire sans retour toute espèce de privilèges en matière d'impôts... — Faire travailler à une vérification exacte des biens du royaume... »

On raconte que de jeunes abbés, à la dévotion de leur

évêque, avaient à l'avance visité les presbytères pour chanter les louanges du nouveau prélat ; que lui-même avait tenu table ouverte à Autun, traitant d'une manière fastueuse les membres du clergé. Ces moyens ne furent point inutiles ; mais le programme que Talleyrand avait tracé pour les futurs états généraux témoignait d'une telle supériorité de vues que le succès de sa candidature ne pouvait faire de doute. Le 2 avril, il fut élu député du clergé à une très forte majorité.

De son séjour à Autun, il y a encore un souvenir intéressant. Le 6 avril, dans une visite au collège des Oratoriens, il entendit du P. Mathié, professeur de rhétorique, une amplification sur ce sujet : « De l'influence de la morale des chefs sur les esprits des peuples. » Beau sujet, que le professeur développa avec abondance, que l'évêque-député écouta avec le plus grand sérieux et qu'il souligna sans doute de ses applaudissements.

C'était alors la semaine sainte. Les offices de ces jours de deuil durent amener la présence de l'évêque à la cathédrale. Le samedi saint, il estima qu'il était temps de rentrer dans la capitale. Trois semaines à peine devaient s'écouler avant l'ouverture des états généraux ; il fallait que le député revît ses amis, s'entendît avec eux et préparât son rôle. Puis, célébrer devant tous les fidèles d'Autun l'office pontifical du saint jour de Pâques, c'était peut-être au-dessus de sa compétence. Il paraît que le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation, ayant célébré la grand'messe à la cathédrale, il avait commis plusieurs bévues, qui avaient provoqué des sourires ; peu fière d'avoir fait quelques pas de clerc, Sa Grandeur ne tenait pas à donner une preuve nouvelle de son peu d'expérience liturgique. Bref, le matin même du dimanche de Pâques, le 12 avril, il monta en carrosse et prit la route de Paris. La période autunoise de son épiscopat avait duré juste trente jours.

La semaine de Quasimodo, le clergé du diocèse se réunissait à Autun pour la retraite pastorale ; elle eut lieu sans la présence du pasteur, qui avait bien d'autres soucis en tête que de présider des exercices d'édification, d'entendre et de prononcer des homélies. De retour à Paris, « l'Alcibiade en rabat »

avait retrouvé les affaires, les intrigues politiques, les salons, les soupers; il était de nouveau dans son élément.

Autun ne revit jamais plus son évêque; mais Talleyrand revit Autun, pendant quelques heures. Dans les derniers jours du mois de décembre 1801, le ministre des Relations extérieures de la République française se rendit de Paris à Lyon; il devait s'y rencontrer avec les députés de la République cisalpine. Il passa par Autun. Un essieu de sa voiture s'étant rompu, il fut obligé de faire un arrêt dans son ancienne cité épiscopale. Sa présence fut vite connue; des groupes se formèrent autour de sa voiture, ironiques ou malveillants. L'essieu réparé, le ministre du Premier Consul avait continué son voyage. Pendant cet incident, rien n'avait troublé son flegme coutumier. Il n'y avait vraiment que les bonnes gens d'Autun pour se rappeler qu'il avait été évêque de leur ville. Pour lui qui avait renoncé à l'Église, y pensait-il encore? Tant de choses s'étaient passées entre 1789 et 1801! C'était à croire que le passé n'avait été qu'un songe et que le monde du présent était un monde entièrement nouveau.

G. LACOUR-GAYET,
de l'Académie des Sciences morales et politiques.